

Compte-rendu du Conseil Municipal de 11 septembre 2015

Présents : BIGLIA Jean-Paul, Maire, BABOLAT Coraline, BONNARD Paul, DURAND Maël, GIRAUD Sylvain, JACQUEMIN Emilie, JOUX Alexandre, LASSEIGNE Paul.

Absent excusé : JANIN Eric

Secrétaire : BABOLAT Coraline

✓ **1. Commune : orthographe du nom**

La Préfecture nous avait interpellé sur les différentes orthographe du nom de la commune, et qu'à l'heure du numérique cela pouvait être pénalisant. Après recherche, il n'y a eu aucune modification faite depuis le décret du 30/10/1911 où Lompnas s'écrivait avec un « S ». Le conseil a voté à l'unanimité la présence d'un « s » à la fin du nom de notre commune.

✓ **2. Appartement communal : rachat de la cuisine et remboursement de caution suite au départ du locataire.**

Le rachat de la cuisine pour un montant de 1000 € ainsi que le remboursement de la caution ont été votés à l'unanimité. L'appartement est libre de nouveau.

✓ **3. Cimetière : tarif des concessions**

Depuis 2004 le tarif des concessions n'a pas été révisé. Le conseil fixe les nouveaux tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016 :

DUREE	Concession simple	Concession double	Case columbarium
15 ANS	60 €	120 €	100 €
30 ANS	120 €	240 €	200 €

La Commune a décidé d'offrir à son défunt Maire François- Xavier Durand, une concession de 30 ans.

✓ **4. Assurances : acceptation d'un remboursement** d'un montant de 326,20 € à la commune suite à la révision du contrat d'assurance par Groupama.

✓ **5. DDT de l'Ain : convention de mise à disposition des services de l'état pour l'instruction des documents d'urbanisme de la commune**

Le conseil municipal décide de confier à la DDT l'instruction des documents d'urbanisme et autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition.

✓ **6. Agence de l'eau : délibération sollicitant l'aide de l'Agence de l'eau et autorisant le département à percevoir l'aide et à nous la reverser.**

Une demande de subvention de 50 % pour les frais liés à l'étude d'épandage des boues de la station d'épuration a été demandée à l'agence de l'eau et cette somme sera versée au conseil départemental qui nous la reversera.

✓ **7. Accessibilité : délibération autorisant la commune à élaborer un agenda ad'ap**

Le dossier devra être renvoyé avant le 26 septembre. Le cabinet d'étude Grinand a chiffré les travaux à 16000 euros. Acceptation à l'unanimité de l'élaboration d'un agenda ad'ap. La commune s'engage à faire les travaux d'accessibilité des bâtiments dans les trois ans qui viennent.

✓ **8. Plan Communal de Sauvegarde : création**

Plan concernant l'accueil de personnes sinistrées. Le bâtiment mis à disposition est la salle des fêtes. Plan adopté à l'unanimité.

✓ **9. ONF : vente lot de bois :** Un lot de bois de 421 m3 sur la parcelle N°1 est mis à la vente sur proposition de l'agent ONF.

✓ **10. Taxe d'aménagement : taux 2016**

Actuellement la taxe d'aménagement comporte une partie versée au département et une autre à la redevance d'archéologie préventive. La commune ne perçoit rien lorsqu'une nouvelle habitation est construite. Le Conseil met en place à l'unanimité une taxe d'aménager à compter du 1^{er} janvier 2016 et fixe le taux à 2,5 %.

✓ **11. Vote d'une subvention pour le périscolaire :** Vote à l'unanimité d'une subvention de 2300 euros.

✓ **12. Questions diverses**

- Règlement des factures d'eau et d'assainissement impayées : cela représente 8000 € d'impayés pour notre commune.
- RDV à prendre pour épandage des boues de la station d'épuration courant octobre 2015.
- Fête de l'école le 12 décembre.